

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 16

REUNION DU 27 /03/2018

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Dominique REY

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

DOSSIER N° 38

Match n°19558062, HOSTUN2/ BREN 2, Seniors D5, poule C du 18/03/2018

Réclamation du club du FC BREN en date du 18/03/2018 et par la commission des compétitions le 19/03/2018 par le PV n° 33 suite au match HOSTUN2/ BREN 2, Seniors D5, poule C du 18/03/2018 non joué.

L'équipe de BREN s'étant déplacé au stade d'HOSTUN, l'équipe de HOSTUN était absente à l'heure du coup d'envoi du match. Après renseignements auprès du dirigeant du club de HOSTUN, ce dernier indique que le match a été annulé par suite d'un arrêté municipal.

- Le club de Bren déclare n'avoir pas eu connaissance de cet arrêté donc du report du match.
- Le mail du club de HOSTUN avisant du non match a été envoyé sur la boîte personnelle du président de Bren et non sur la boîte officielle du club de BREN,
- Pas d'appel téléphonique au club de Bren.
- L'arrêté municipal n'étant pas affiché à l'entrée du stade de HOSTUN.
- La permanence sportive du District n'a pas été prévenue.

Considérant que cette réclamation a été communiquée le 19/03/2018 au club de HOSTUN lequel n'a pas répondu au questionnement de la commission dans le délai qui lui été imparti, La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de HOSTUN au bénéfice de l'équipe de Bren ;

HOSTUN 2 :	- 1 point	0 but
BREN 2 :	3 points	3 buts

Le club HOSTUN sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Gérard Giry



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°34

REUNION du 22 et 26 mars 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

A L'ATTENTION DES CLUBS

FMI :

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas utiliser la même tablette pour 2 matchs se jouant le même jour. Vous pouvez utiliser toutefois une tablette personnelle ou venir en récupérer une au District.

Demande de modification calendrier sur footclubs :

Avant de formuler vos demandes assurer vous auparavant de l'accord des clubs sollicités. Le club sollicité devra répondre rapidement et avant la date règlementaire des 12 jours.

COURRIERS RECUS

Information de la Ligue LAuRAFOOT :

Les clubs suivants n'ont pas régularisé leur situation financière avant le 02/02/2018 et se voient retirer une deuxième fois 4 (quatre) points dans leur classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau en vertu de l'article 47.3, règlement financier des RG de la LAuRAFOOT :
FC MAHORAIS, FC VIVIERS, AS FRANCO COMORIENNE.

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

En D4 poule B l'équipe de SC ROMANS 2 est forfait général suite à 3 forfaits.

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

Match D5 poule C HOSTUN 2 / BREN FC 2 transmis à la Commission des Règlements
En D5 poule G l'équipe de DONZERE 2 est forfait général suite à 3 forfaits.

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

En D6 poule F ST SAUVEUR DE CRUZIERES est forfait général

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Le tirage des coupes René Giraud et Xavier Bouvier aura lieu le mardi 3 avril à partir de 19h00 au magasin BADO SPORTS 2000 zone industrielle Pôle 2000 à Saint-Péray. Les clubs qualifiés sont cordialement invités. Un pot de l'amitié clôturera ce tirage.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :

Tirage effectué par monsieur BERNARD DELORME comité directeur et responsable D5.

FLGG / AS PORTUGAIS le 29/03/2018 19h30.

AS PTT VAL. / FC CHABEUIL le 26/03/2018 21H.

RPSS / AS SFAM le 29/03/2018 20h.

AS VEORE MONTOISON / AME SPORT le 26/03/2018 20h15.

Il n'y a pas de prolongation en challenge, juste les tirs au but.

CHAMPIONNAT :

La rencontre FC. EYRIEUX EMBROYE / AS VEORE MONTOISON prévu le 01/03/2018 se jouera le 22/03/2018 20h30.

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Les clubs n'ayant pas disputé les rencontres de championnat VETERANS doivent jouer toutes les rencontres avant le 20 avril, sous peine de match perdu aux deux équipes.

Info importante :

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion plénière des équipes vétérans le 26 avril 2018 à 18h45 au siège du District à Guilhaud Granges :

Ordre du jour

- Compte rendu de la saison 2017 – 2018
- Organisation du championnat 2018 – 2019
- Questions diverses

Présence indispensable du Président du club ou du Responsable Vétérans

FUTSAL

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

CHAMPIONNAT :

Le nouveau calendrier peut être consulté sur le site du district. Prendre les nouveaux numéros de match et remplir **correctement** les feuilles de matches.



PROCÈS-VERBAL N°33
Réunion du 23/03/18

Présents Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Robert ASTIER, Diego PALOMO

INFORMATIONS AUX CLUBS

Tirage des coupes

Le tirage des coupes U 19, U 17 et U 15 a eu lieu vendredi 16 mars au District en présence des membres de la Commission des Jeunes, des éducateurs du District, du représentant de la Commission des arbitres et des éducateurs des clubs de BOULIEU LES ANNONAY, MOURS SAINT EUSEBE, ROIFFIEUX, LE CHEYLARD, SAINT AGREVE et HERMITAGE TOURNON

Modifications de calendriers

Nous rappelons que toutes les demandes de modifications de calendriers doivent être validées par les clubs **12 jours avant la date initiale du match.**

Les demandes doivent être faites par footclubs **avant les 12 jours.**

Avant de formuler vos demandes sur footclubs assurez - vous auparavant de l'accord des clubs sollicités. Trop de demandes restent sans réponse et trop de clubs sollicités répondent hors délai, ce qui pose un réel problème d'organisation pour la désignation des arbitres.

Nous demandons aux clubs de respecter la procédure.

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- CORNAS
U 7, U 9 le 09/06/18
- LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU
U 11, U 13 le 01/05/18
- RHONE VALLEES
U 11, U 13 les 01-02/05/18

CATEGORIE U9 ET U7

Responsable :

Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules définitives sont disponibles sur le site du District.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Les coordinateurs doivent envoyer rapidement les plannings des poules.

Plannings manquants

- U 7 : Poules 1, 9, 17, 18, 22, 23
- U 9 : Poules 1, 6, 7, 8, 16, 17, 18, 23, 26, 30

Informations

Le District DROME ARDECHE a été retenu comme site pilote par la FFF pour la journée nationale des débutants .

Pour répondre au cahier des charges imposé par la FFF nous devons modifier la date prévue pour cette journée

Elle aura lieu à RHONE CRUSSOL le samedi 26 mai

Les informations sur le déroulement de la journée seront données ultérieurement.

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COURRIERS CLUBS : FC CHABEUIL.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Calendriers : Les calendriers désormais **définitifs** sont disponibles sur le site du District en rubrique PRATIQUES/FOOT D'ANIMATION

Plateaux du 03/03 et 10/03/2018 : Les plateaux non joués ces deux derniers samedi seront reprogrammés par les clubs recevants. Des dates ont été libérées dans notre calendrier pour répondre à ces situations.

Feuille de matchs :

A compter de la saison 2017-18, les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

De trop nombreuses feuilles de match sont retournées à la commission mal renseignées. Manquent notamment les indications concernant des dates et lieux des rencontres, des niveaux de pratiques, des numéros de licences de joueurs et de l'encadrement. La bonne organisation d'un plateau comprend également une partie administrative rigoureuse.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site du District en rubrique

DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FOOT D'ANIMATION.

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Réception feuilles du 17/03/2018:

Promotion :

Poule C : ST JEAN MUZOLS 1 (Plateau du 27/01)

Poule E : VALLEE JABRON 1 (Plateau du 10/03)

Bourgeons :

Poule H : ST MARCEL LES VALENCE AS 1 (Plateau du 17/02).

Poule L: US MONTELIMAR 2 (Plateau du 10/03).

Poule M: ALLAN FR 1 (Plateau du 10/03).

Prochains plateaux : Samedi 28 Avril 2018.

CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention :

Lorsque les matchs sont joués, il est **obligatoire** d'enregistrer le résultat.

Si vous changez de date les matchs , il est **obligatoire** de prévenir par mail la Commission des Jeunes , sauf si vous le faites par footclubs.

Les feuilles de matchs doivent être scannées au District sur la boîte competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr (ne pas les envoyer par courrier)

Les clubs qui ne respecteront pas ces obligations seront amendés comme pour le foot à 11.

Pensez à répondre à vos demandes de modifications par footclubs.

Finale festival U 13 :

La finale des garçons aura lieu à Valence à La CHAMBERLIERE pour les défis et à POMPIDOU pour les matchs

Les clubs qualifiés recevront la convocation par courrier la semaine prochaine.

La circulaire est disponible sur le site dans rubrique documents (documents foot d'animation)

Informations :

Les 3 équipes de l'OLYMPIQUE VALENCE ont gagné leur match en ½ finale

Cependant seulement 2 équipes sont autorisées à participer à la finale

Un tirage a été effectué par le Président Jean François VALLET en présence de Roselyne LAULAGNET , Jacques MARON et Philippe AUBERT lundi 26/03/18

OLYMPIQUE VALENCE 1 (premier tirage) participera à la finale.

Un match de barrage sera fait mercredi 28/03/18 entre OLYMPIQUE VALENCE 2 et OLYMPIQUE VALENCE 3

Le vainqueur de ce match participera à la finale

Le perdant sera éliminé.

L'équipe qui a joué en ½ finale contre ce perdant sera qualifiée pour la finale (soit CHAVANAY ou SUD ARDECHE)

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués

Les matchs non joués sont reprogrammés par la Commission des Jeunes le 31/03/18 ,le 14/04/18 ou le 21/04/18

Consultez le site ou footclubs.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Matchs en retard

Pensez à prévenir par mail de la nouvelle date de vos matchs non joués.

Finale festival U 13 féminines

La finale départementale aura lieu à VALENCE à LA CHAMBERLIERE pour les défis et à POMPIDOU pour les matchs le 07/04/18

Les clubs qualifiés ont reçu la convocation par courrier.

La circulaire est disponible sur le site dans rubrique documents (documents foot d'animation)

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués

Les matchs non joués sont reprogrammés par la Commission des Jeunes.le 01/04/18 ou le 15/04/18 ou le 22/04/18

Consultez le site ou footclubs.

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués

Les matchs non joués sont reprogrammés par la Commission des Jeunes.le 01/04/18, le 15/04/18 , le 01/05/18 ou le 06/05/18

Consultez le site ou footclubs.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°27

A L'ATTENTION DES CLUBS

Lors de la reprogrammation d'une rencontre (2ème date officielle), si le club recevant ne peut recevoir pour cause de terrain impraticable, la rencontre devra être inversée ou il devra trouver un terrain de repli sous peine de match perdu au club recevant (article 74 des règlements sportifs).

En cas d'arrêté municipal, le club recevant a l'obligation de prévenir l'élus de permanence (nom disponible sur le site du district) et aussi les officiels du match.

CHAMPIONNAT A 11

Informations :

- Championnat à 11, 1ère division : comme la saison dernière les phases de finale se dérouleront le samedi 9 juin 2018 après midi, lors des finales de coupes jeunes. Les 1er des 3 poules seront qualifiés.
- Le match CENTRE ARDECHE / LARNAGE prévu le 31/03/2018 est reporté en raison de la coupe au 14 avril à 19h00.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 33

Présents : Eric MILHAN, Jean Marie MONFORT, Alexandre MARLHIN, Christophe GRUAU, Alexandre MARTIN, Michel POMMIER.

COURRIERS DES ARBITRES

- M. Hachemi SAADA : Reçu votre CM, nous souhaitons un prompt rétablissement.
- M. Mourad KHADI : Reçu votre modification de contact téléphonique.

COURRIERS DES CLUBS

- Entente Sportive Nord Drome : Reçu votre demande d'arbitre, pour la journée 19, en D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- FC Félines St Cyr Peaugres : Reçu vos demandes d'arbitres, pour les journées 18, 19, 20, 21 et 22 en D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

La CDA vous rappelle :

que lorsque vous mettez un carton rouge (même suite à 2 cartons jaunes), vous avez 48 heures pour envoyer votre rapport à la Commission de Discipline du District. Il est inadmissible que toutes les semaines des arbitres ne fassent pas de rapport et mette en difficulté la Commission de Discipline.

Que les indisponibilités doivent être posées sur MYFFF dans les délais impartis, trop d'absents depuis le début d'année, de dernière minute, perturbe le secteur désignation.

Qu'en cas d'absence à un match, vous devez prévenir la CDA et justifier cette absence.

Rappel :

Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

FINALES DEPARTEMENTALES U13 A 8 (GARCON ET FILLES)

Dans le cadre du FESTIVAL FOOT U13 PITCH (garçons et filles) qui aura lieu le samedi 7 avril 2018 à VALENCE (Stade Georges POMPIDOU), la Commission de District de l'Arbitrage a retenu 15 jeunes arbitres dont 2 féminines pour cette compétition.

Pour information, un mail sera envoyé à tous les arbitres convoqués pour leur préciser les modalités relatives à cet événement.

- Heure d'arrivée : 9h00 très précises devant l'entrée des vestiaires
- Fin de la manifestation : 17h30
- Le repas de midi est pris en charge par le club support

Vous trouverez ci-dessous la liste des jeunes arbitres convoqués :

- ALBERT Fanny
- DE SARTIGES Léa
- BARBIN SOTON Victor
- BONHOMME Adrien
- BOUAFFAR Matthéo
- CHAVES Hugo
- CREGUT Loïc
- DUSSAUD Romain
- FOUCART Mathis
- GOMES Christian
- KHEBIBECHE Yanis
- LAMPIN Lucas
- LAURENT Jérémy
- MESTARI Abdelbasset
- PENSATO Roméo

L'encadrement des jeunes arbitres sera assuré par Roland VIALLET – C.T.D.A. et Jean Baptiste RIPERT – Membre de la C.D.D.R.F.

Le Président
Eric MILHAN

Le secrétaire
Jean Marie MONFORT



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N°06

Réunion du 21 mars 2018

Présents : RICHARD Jimmy, PALACIN Gérard, M FLANDIN Daniel, MARTINEZ Emile, LEFEBVRE Roger, ABANOZIAN Rémy.

Correspondant Horizon Bleu : D'AGOSTINO Dominique

Excusé : MONFORT Jean Marie

COURRIERS RECUS DE LA CFTIS

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

CHAVANAY – STADE RAPHAEL GARDE 1 – NNI 420560101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 23/03/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 06/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Suite a la réception des tests in situ demandes, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 23/09/2027.

VALENCE – STADE CHAMBERLIERE 2 – NNI 263621002

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 4SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/09/2014

- Tests in situ du 29/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

- Rapport de visite effectuée le 05/02/2018 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Sous réserve qu'un local soit attribué pour le délégué, elle prononce le classement de cette installation en niveau 4SYE jusqu'au 29/11/2027.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

TOURNON SUR RHONE – STADE SAINT JUST 3 – NNI 73240103

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 15/09/2022.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 30/09/2013.

Remerciements.

COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

- Classement d'éclairage

Niveau E5

CHANAS : Stade Aimé Bec – NNI. 380720101

Niveau E5 – 136 lux – CU 0.77 – Emini / Emaxi 0.51

Rapport de visite effectué par MM. PALACIN et FLANDIN - Classement jusqu'au 5 Février 2019

BOULIEU LES ANNONAY : Stade Emile Martin

Niveau E5 – 132 lux – CU 0.79 – Emini / Emaxi 0.65

Rapport de visite effectué par MM. PALACIN et FLANDIN - Classement jusqu'au 5 Février 2019

MOURS SAINT EUSEBE : Stade Henri Potignat – NNI. 262180102

Niveau E5 – 158 lux – CU 0.76 – Emini / Emaxi 0.46

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 12 Février 2019

CHATUZANGE LE GOUBET : Stade Municipal – NNI. 260880101

Niveau E5 – 198 lux – CU 0.81 – Emini / Emaxi 0.66

Rapport de visite effectué par M. GRANJON - Classement jusqu'au 19 Février 2020

VEYRAS : Stade de la Combe – NNI. 073400101

Niveau E5 – 161 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.47

Rapport de visite effectué par M. MARTINEZ- Classement jusqu'au 5 Mars 2020

PUY SAINT MARTIN : Stade Municipal – NNI. 262580101

Niveau E5 – 161 lux – CU 0.72 – Emini / Emaxi 0.46

Rapport de visite effectué par M. MARTINEZ- Classement jusqu'au 5 Mars 2020

CHARMES SUR RHONE : Stade Municipal – NNI. 070550102

Niveau E 5 – 180 lux – CU 0.71 – Emini / Emaxi 0.52

Rapport de visite effectuée par M. DANON - Classement jusqu'au 12 Mars 2020

Niveau E FootA11 :

CHARMES SUR RHONE : Stade Municipal – NNI. 070550101

Niveau E Foot à 11 – 151 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.45

Rapport de visite effectué par MM. MONFORT et PALACIN - Classement jusqu'au 5 Février 2020

VALON PONT D'ARC : Stade Municipal – NNI. 073300102

Niveau E Foot à 11 – 119 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.43

Rapport de visite effectué par M. MARTINEZ - Classement jusqu'au 5 Février 2020

BOURG ARGENTAL : Stade Louis Despinasse – NNI. 420230101

Niveau E Foot à 11 – 101 lux – CU 0.55 – Emini / Emaxi 0.31

Rapport de visite effectué par M. TRICAUD - Classement jusqu'au 5 Février 2020

LUSSAS : Stade le Village – NNI. 071450101

Niveau E Foot à 11 – 125 lux – CU 0.55 – Emini / Emaxi 0.37

Rapport de visite effectué par M. MARTINEZ- Classement jusqu'au 5 Mars 2020

- INSTALLATIONS

Niveau 5

TOURNON SUR RHONE : Complexe Sportif Léon Sausset – NNI. 073240102

Niveau 5 avec AOP du 27 Mars 2002

Rapport de visite effectué par M. FLANDIN - Classement jusqu'au 5 Février 2028

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

TOURNON SUR RHONE : Complexe Sportif Léon Sausset – NNI. 073240104

Niveau 5 avec AOP du 27 Mars 2002

Rapport de visite effectué par M. FLANDIN - Classement jusqu'au 5 Février 2028

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

MACLAS : Stade Municipal – NNI. 421290101

Niveau 5 avec AOP du 21 Novembre 2017

Rapport de visite effectué par M. PALACIN - Classement jusqu'au 5 Février 2028

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

SABLONS : Stade Albert Jacquelin – NNI. 383490101

Niveau 5 avec AOP du 18 Janvier 2018

Rapport de visite effectué par M. PALACIN - Classement jusqu'au 5 Février 2028

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

Classement des installations

- Confirmation de classement : Niveau 5

- SAINT BARTHELEMY DE VALS (NNI 262950101), BEAUSEMBLANT (NNI 260410101),
MONTISON (NNI 262080102)

- Classement initial Niveau 6 : LEMPS ETABLES (NNI 070860102)

- **Classement Niveau FootA11** : CHATUZANGE LE GOUBET (confirmation) NNI 26260880102

- VALENCE (Rhône Poulenc) NNI 263620801
- LE GRAND-SERRE (NNI 261439901) changement de Niveau 6 en Niveau FootA11.

Eclairages

- **Confirmation de classement d'éclairage:** Niveau E5

- TOURNON SUR RHONE NNI 073240103

Divers

- CHATEAUNEUF SUR ISERE : rapport d'essai du terrain synthétique.
- CHAMPAGNE : AOP
- CORNAS : deux AOP
- CHATUZANGE LE GOUBET : AOP
- MONTOISON : AOP

DIVERS

- Facturations d'éclairage 50 Euros : DONZERE, MOURS SAINT EUSEBE, CHARMES SUR RHONE, VEYRAS, LARNAGE, LUSSAS, TOURNON SUR RHONE.

- Facturations d'éclairage 75 Euros : LA VALDAINE (E5 LIGUE)

DOSSIERS EN COURS

- Le club de DIE et le club de DIEULEFIT ont pris contact avec le président de la commission des Terrains pour une demande d'homologation d'éclairage. Monsieur MONFORT (secteur DIE) et monsieur MARTINEZ (secteur DIEULEFIT) sont informés des demandes émises par ces deux clubs.
- BOURDEAUX : état des lieux des installations (terrain et vestiaires) effectué par monsieur MARTINEZ suite au rapport du délégué officiel du DDA.
- LUSSAS : confirmation de l'homologation du terrain (suivi par M MARTINEZ)
- LAMASTRE, MAUVES : courriers envoyés aux clubs suite au dépassement des dates d'homologation d'éclairage. Voir PV N°5 de la Commission des Terrains du 31 janvier 2018.
- Club Trèfle Foot : courrier de la mairie informant le District de l'impraticabilité du terrain en herbe. Les rencontres ont lieu sur le terrain en sable (classé Niveau 6). Suivi par M PALACIN.
- SAINT PRIVAT : éclairage à homologuer suite aux travaux réalisés. (suivi par M LEFEBVRE).
- LALEVADE : en attente de l'enlèvement des gravats, informer la commission dès les travaux d'évacuation réalisés.
- **Infos rappel** : les clubs suivants FC HERMITAGE, COLOMBIER SAINT BARTHELEMY, HOSTUN, SOYONS, SAINT MONTAN évoluant en première division de District sont susceptibles de montée en Promotion d'Excellence et devront obligatoirement obtenir l'homologation de leurs terrains en niveau 5 pour pouvoir jouer les rencontres.

RAPPEL

1- Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations »...Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Match en nocturne : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} Division.

170 lux pour l'Excellence et la Promotion d'Excellence – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

2- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

3-Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS

M. MARTINEZ : secteur **4, 3** (Terrains ci-joints : FC RHONE VALLES, FC EYRIEUX EMBROYE, FC MONTAGUT CF ENTREPRISES TOULAUDAINES, AS ST JULIEN LABROUSSE), **11 et 12**.

M FLANDIN : secteur **2, 3** (Terrains ci-joints : AS ALBOUSSIÈRE, FC CHEYLARD, AS GILHOC /ORMEZE, ST BARTHELEMY LE PIN, AS MARTINOISE (Saint martin de Valamas), AS DU PIC (Corpo), AMS DE VERNOUX, GROZON) et **8**

M PALACIN : secteur **1 et 7**

M LEFEBVRE : secteur **5 et 6**

M MONFORT : secteur **3** (Terrains ci-joints : AS CORNAS, FL GUILHERAND GRANGES, RHONE CRUSSOL FOOT 07, UNION SPORTIVE FOOTBALL GRANGEAIS, VIVARS C SOYONS), **9 et 10**

- Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à notre ami Gérard.
- Prochaine réunion de la commission le **mercredi 2 mai 2018 à 18h30**.